



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

L'Europe investit dans les zones rurales

DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE Dispositif 8.3.1.
Projet financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen
Agricole pour le Développement Rural

CARACTERISTIQUES DU PROJET

a) Les travaux d'amélioration sylvicole proposés dans le cadre de l'appel à projets DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE Dispositif 8.3.1 du programme de développement rural de la région Provence-Alpes-Côte d'azur, ont été réalisés dans une forêt dominante en Pin maritime avec le chêne liège en faible densité. Ils contribuent à une réduction de la biomasse liée à l'enjeu de protection des massifs contre l'incendie.

Ce projet joue un véritable rôle de renfort DFCl en bordure d'axes stratégiques.

Ce projet a comme objectif le renfort de l'ouvrage « LES PUADES ».

Propriétaire	Localisation	Présentation synthétique de l'opération	Objectif des travaux	Surface (ha)	Année de réalisation
M. GUEIRARD	Collobrières	Réduction de biomasse combustible par débroussaillage en plein d'un maquis dense	Protection contre les incendies et amélioration sylvicole et sanitaire du peuplement en favorisant la régénération du chêne-liège	6,20	2019

b) Réponse du projet aux objectifs de la mesure :

Le maintien et renforcement de la résilience de la forêt et la protection contre les incendies de forêt.

Diminution du risque de propagation de feux de forêts

Renforcement des ouvrages PIDAF

C) Résultat du projet :

Protection de la de la forêt contre les incendies, la régénération de la suberaie, l'amélioration de sa résistance et résilience aux incendies, à l'échéance de 1-2 ans après la réalisation des travaux.

Une contribution à la valorisation du paysage, de la biodiversité et à la conservation des milieux naturels. Autres objectifs : la valorisation et la préservation des essences comme le chêne-liège qui joue un rôle fondamental en matière de préservation de l'environnement et dans la lutte contre les incendies.

Montant total du projet : 15 511,52 €

Montant d'aide publique : 12 409,19 € répartie de la façon suivante :

Montant de l'aide de la Région Sud et du Département : 11 429,66 €

Montant de financement de l'Union Européenne : 979,53 €